

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J-Armand Drouin à l'hôtel de ville, le 17 août 2015 à 19 h 30. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Colette Roy Laroche, madame la conseillère Johanne Vachon et messieurs les conseillers Jean-Guy Bouffard, André Desjardins, Roger Garant, Daniel Gendron et Richard Michaud.

Assistent également à la réunion, M^e Chantal Dion, greffière et M. Luc Drouin, trésorier.

Résolution no 15-567**DEMANDE DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

ATTENDU QUE suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013, la voie ferrée traversant la ville de Lac-Mégantic fait l'objet de vérifications constantes, tant par les autorités fédérales, du Central Maine and Québec Railway Canada Inc (CMQ) que par des citoyens. Suite aux commentaires de ses citoyens, la ville a procédé à une inspection sommaire des ponceaux ;

ATTENDU QUE suite aux observations, il a été constaté qu'un des ponceaux inspectés est en très mauvais état ;

ATTENDU QUE l'acier galvanisé de ce ponceau de 1200mm de diamètre est corrodé et perforé sur toute sa longueur, voire même inexistant à la sortie dudit ponceau ;

ATTENDU QUE le centre de ce ponceau démontre une déformation (ovalisation) de l'ordre de 10% du diamètre ;

ATTENDU QU' il y a des signes évident d'érosion au sol, et ce, malgré le fait que de l'empierrement ait été ajouté récemment ;

ATTENDU QUE ce ponceau a atteint la limite de sa durée de vie utile et qu'un remplacement ou une réhabilitation est nécessaire ;

ATTENDU QUE l'état actuel de ce ponceau cause, chez la population, un sentiment d'insécurité réel, surtout à l'approche du 1^{er} janvier 2016, date à laquelle le pétrole pourra passer de nouveau au cœur de la ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic s'estime en droit de réclamer une voie ferrée en excellente condition.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Michaud,

appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Bouffard

et résolu :

DE DEMANDER à la Central Maine and Québec Railway Canada Inc (CMQ) de remplacer le ponceau situé approximativement à 800 mètres de la rue Victoria, et ce, dans les plus brefs délais ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministère des Transports du Québec, à Transport Canada, au Bureau de la sécurité des transports du Canada, au député de Mégantic-L'Érable, monsieur Christian Paradis et au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc.

Adoptée à l'unanimité

COPIE VIDIMÉE,
CE 18 AOÛT 2015, MIN 15-567



ME CHANTAL DION,
GREFFIÈRE